

36^e Séance publique du conseil d'administration

Date et heure

Le mercredi 6 octobre 2021 à 19 h 30

Lieu, adresse et salle

PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Présences : Dorice Boudreault
Sandra Chapados
Antoine Daher
Hugo Desrosiers
Richard Gascon
Pierre Gingras
Philippe Gribeauval, secrétaire et président-directeur général
Claude Jolin, président
Linda Julien
Jean-Claude Lecompte
Annabelle Lefebvre
Heather L'Heureux
Richard Ménard
Patricia Quirion
Jean-Pierre Rodrigue, vice-président
Éric Tessier

Absence: Madeleine Himbeault Greig

Invités: Dr Gaétan Filion, président du comité exécutif du CMDP
Mme Lucille Bargiel, présidente du CUCI
Philippe Besombes, directeur général adjoint aux programmes santé physique, générale et spécialisés
Mme Céleste Côté, présidente du CM
Mme Roxanne Crête, directrice adjointe des ressources financières
M. Patrick Dubois Directeur adjoint à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
M. Martin Larose, directeur des ressources financières sortant
M. Bruno Roy, directeur des services techniques
Mme Micheline Tellier, vice-présidente du CUCI
Mme Jeanne-Évelyne Turgeon, directrice générale adjointe aux programmes soutien, administration et performance

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté et la séance est déclarée ouverte à 19 h 41 par le président du conseil d'administration.

2. Déclaration de conflit d'intérêts

Le président du conseil d'administration vérifie auprès des membres si quelqu'un souhaite déclarer un potentiel conflit d'intérêts relativement aux sujets à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Aucun membre n'a de conflit d'intérêts à déclarer.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le président du CA mentionne l'ajout à l'ordre du jour des points 9.6 *Comité soins et services à la clientèle*, 9.6.1 *Rapport du président / séance tenue le 5 octobre 2021 – Hugo Desrosiers* et 9.6.1.1 *Plan d'action urgences et fluidité hospitalière - Projet Cassiopée* (pour décision) et qu'au point 10.2.8 le titre aurait dû se lire « *Nomination de la directrice des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire (DSMREU)* ».

Résolution CA20211006-01

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de réponse aux questions du public adressées à l'avance (durée maximale : 30 minutes)
5. Mot du président du conseil d'administration
6. Mot du président-directeur général
7. Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration
- 7.1 Procès-verbal de la 35^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 15 juin 2021
- 7.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 15 juin 2021
- 7.3 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 2 juillet 2021
- 7.4 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 15 septembre 2021

8. Affaires du jour

- 8.1 Présentation des faits saillants du rapport annuel CMDP 2020-2021
Invité: Dr Gaétan Filion, président du comité exécutif du CMDP
- 8.2 Dépôt et présentation du rapport annuel 2020-2021 du Comité des usagers du centre intégré (CUCI)
Invitées : Mme Lucille Bargiel, présidente du CUCI et Mme Micheline Tellier, vice-présidente du CUCI
- 8.3 Présentation du rapport annuel 2020-2021 du Conseil multidisciplinaire (CM)
Invitée : Mme Céleste Côté, présidente du CM
- 8.4 Nouvelles lignes directrices ministérielles concernant la déclaration des incidents et des accidents
Invité : Patrick Dubois Directeur adjoint à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique

9. Rapports des comités du conseil d'administration

9.1 Comité de vigilance et de qualité

- 9.1.1 Rapport du président / séance tenue le 2 juin 2021 – Éric Tessier

9.2 Comité immobilisation et environnement

- 9.2.1 Rapport du président / consultation électronique tenue du 14 au 16 juillet 2021 – Jean-Claude Lecompte
Invité : M. Bruno Roy, directeur des services techniques
- 9.2.1.1 Demande d'autorisation pour publier un appel d'offres pour la relocalisation des services externes en réadaptation physique situés au 1800, rue Dessaulles, à Saint-Hyacinthe
- 9.2.1.2 Demande d'autorisation de publier un appel d'offres pour un centre externe permanent de dialyse comprenant 8 chaises de dialyse pour la région de Vaudreuil-Soulanges
- 9.2.1.3 Demande d'autorisation de publier un appel d'offres pour des locaux temporaires dans la région de Beauharnois ou de Salaberry-de-Valleyfield afin de démarrer le projet des services de sage-femme

9.3 Comité de vérification

- 9.3.1 Rapport du président / séance tenue le 16 septembre 2021 – Richard Gascon
Invitée : Mme Roxanne Crête, directrice adjointe des ressources financières
- 9.3.1.1 États financiers périodiques (AS-617)
- 9.3.1.2 Régime d'emprunt long terme – Fonds d'immobilisation
- 9.3.1.3 Amendement à la résolution #20210324-08 / Achat de résidences à assistance continue (RAC) de deux fondations par le CISSS de la Montérégie-Ouest
- 9.3.1.4 Nomination de l'auditeur externe

9.4 Comité des ressources humaines

- 9.4.1 Rapport du président / séance tenue le 30 septembre 2021 – Pierre Gingras

9.5 Comité de gouvernance et d'éthique

- 9.5.1 Rapport du président / consultation électronique tenue du 11 août au 1^{er} septembre 2021 – Jean-Pierre Rodrigue
- 9.5.1.1 Désignation toponymique – Salle Dre-Michèle-Lecompte

9.6 Comité soins et services à la clientèle (CSSC)

9.6.1 Rapport du président / séance tenue le 5 octobre 2021 – Hugo Desrosiers

9.6.1.1 Plan d'action urgences et fluidité hospitalière - Projet Cassiopée

10. Ordre du jour de consentement

10.1 Affaires médicales

10.1.1 Demande d'autorisation pour avoir recours à un expert externe

10.1.2 Nomination de l'adjointe au chef de département d'anesthésie par intérim

10.1.3 Renouvellement temporaire du statut et des privilèges de Dre Thuc Bao LAM pour un remplacement de congé de maternité – médecin spécialiste (1)

10.1.4 Démission de médecins spécialistes (2)

10.1.5 Ajout et retrait au registre des signataires autorisés CISSS de la Montérégie-Ouest par la RAMQ

10.2 Affaires administratives

10.2.1 Calendrier annuel modifié des activités du conseil d'administration – 2021-2022

10.2.2 Réorganisation de la structure organisationnelle de la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques

10.2.3 Nomination du directeur des communications et des affaires publiques

10.2.4 Libération du poste de directeur des programmes Jeunesse et Activités de santé publique

10.2.5 Libération du poste de directeur des ressources financières

10.2.6 Nomination de la directrice des ressources financières

10.2.7 Nomination du directeur adjoint de soins critiques et spécialisés, Direction des programmes de soins critiques et spécialisés (DPSCS)

10.2.8 Nomination de la directrice des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire (DSMREU)

10.2.9 Engagement envers Hydro-Québec – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges

11. Affaires nouvelles

12. Documents déposés pour information

12.1 Tableau de bord – Objectifs prioritaires 2019-2020 se poursuivent 2021-2022 – Période 4 – Du 20 juin au 17 juillet 2021

12.2 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens

12.3 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 4 juin au 1^{er} septembre 2021

12.4 Reddition de comptes (P38) – Protocole de mise sous garde

12.5 Prévention et contrôle des infections (PCI)

12.5.1 État de situation PCI, mise à jour périodique, périodes 1 à 5 – Du 1^{er} avril au 14 août 2021

12.5.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 5 – 2021-2022 – Du 18 juillet au 14 août 2021

12.6 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 8 juin au 29 septembre 2021

13. Date de la prochaine séance publique régulière : Le mercredi 24 novembre 2021

14. Clôture de la séance

4. Période de réponse aux questions du public adressées à l'avance

Le président du CA souhaite la bienvenue aux personnes du public en ligne et annonce l'ouverture de la période publique de réponse aux questions. Il confirme qu'aucune question n'a été adressée à l'avance. Le président déclare la période de questions close à 19 h 45.

5. Mot du président du conseil d'administration

Le président du CA souhaite la bienvenue aux personnes du public présentes ce soir.

Le président du CA rappelle aux présidents des comités du CA que lors d'absence, ils doivent se faire remplacer pour le point « *Rapport des comités du conseil d'administration* ».

Il mentionne que pour une certaine période, nous aurons comme invités aux séances du CA, et ce, jusqu'à nouvel ordre, M. Patrick Murphy-Lavallée, PDGA, Mme Jeanne-Évelyne Turgeon, DGASAP et M. Philippe

Besombes, DGASPGS et Mme Marie-Ève Bernard, adjointe au PDG, afin d'assister M. Philippe Gribeauval, PDG, nouvellement arrivé au CISSS.

6. Mot du président-directeur général

Le président-directeur général salue les membres et les personnes du public et les remercie de leur confiance en le nommant président-directeur général du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Structure d'encadrement supérieur

- Nomination de Dr Gaétan Filion, directeur des services professionnels et de l'enseignement médical à temps partiel par intérim.
- Départ prochain de Mme Lesley Hill, directrice des programmes jeunesse et activités de santé publique par intérim.

Situation de la main-d'œuvre

Des annonces ministérielles ont été faites pour attirer et retenir des infirmières dans le réseau en offrant des primes.

Ce que le personnel soignant de notre CISSS désire est, entre autres, de la prévisibilité et la conciliation vie professionnelle et vie personnelle. Au CISSS de la Montérégie-Ouest, l'accent est mis sur l'organisation du travail. Dans ce contexte, le mot d'ordre a été donné à tous les gestionnaires, ils ont la latitude pour réorganiser le travail, réorganiser les horaires, tester des horaires (horaires sur trois jours, horaires sur douze heures, etc.), de mettre en place les moyens pour y arriver, et ce, en partenariat et en collaboration avec les syndicats locaux.

Il y a une démarche importante de rappel qui se fait actuellement soit autour de 700 personnes (personnel soignant) qui sont rappelées :

- Un message a été laissé à peu plus de 200 personnes non rejointes afin de les solliciter
- 65 personnes ont accepté d'être réembauchées; démarches en cours pour officialiser leur réintégration au CISSS
- 5 personnes réembauchées
- 16 personnes ont accepté de rehausser de temps partiel à temps complet

C'est très encourageant. L'objectif est d'enrayer le temps supplémentaire obligatoire (TSO) et pour y arriver, nous avons besoin de 150 ETC (équivalent temps complet) de plus.

Autre projet pour recruter :

- Démarche avec les établissements scolaires (Cégep de Valleyfield et Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands) pour accueillir des cohortes d'étudiant(e)s en soins infirmiers (infirmières, infirmières auxiliaires, aides-soignants, préposés aux bénéficiaires) au CISSS et ainsi favoriser leur rétention après l'obtention de leur diplôme.

Le 15 octobre prochain, sera l'entrée en vigueur du décret pour la vaccination obligatoire des travailleurs lequel prévoit que le personnel non adéquatement vacciné ne pourra pas travailler, et ce, sans compensation salariale. Il y a des impacts au CISSS : approximativement 300 personnes soignantes (infirmières, infirmières auxiliaires, préposés aux bénéficiaires, aides-soignantes).

Secteurs les plus affectés :

- Urgence au Suroît
- RAC - Résidences à assistance continue (5)

Le président-directeur général explique qu'en lien avec la gestion de la fluidité de nos clientèles, il ira la semaine prochaine avec l'équipe hospitalière soit les deux directeurs des activités hospitalières des sites Anna-Laberge et Suroît/Barrie Memorial, le directeur général adjoint aux programmes de santé physique, générale et spécialisée (DGASPGS), le directeur des services professionnels et de l'enseignement médical (DSPEM) et quelques médecins, visiter le Centre de commandement de l'Hôpital général juif pour s'en inspirer et aller chercher les meilleures pratiques pour éventuellement les implanter dans notre CISSS. Il souligne que l'urgence de cet hôpital est extrêmement achalandée et ils ont développé une gestion fort intéressante pour faire face à cette situation.

Volet médical

La mise en place de la cogestion médico-administrative sera intensifiée pour une meilleure gestion de la fluidité et des accès aux lits des patients qui se présentent à l'urgence ainsi que pour la gestion des accès en CHSLD.

Volet Médias

Il y a eu une conférence de presse du ministre Dubé lundi dernier pour annoncer que les techniciens ambulanciers pourront dorénavant venir prêter main-forte dans nos urgences.

Le président-directeur général invite les gens à aller écouter l'entrevue donnée à l'émission du midi de Bernard Drainville à 98.5 FM avec la chef de l'urgence de l'Hôpital du Suroît et la présidente locale du syndicat des infirmières. C'est une entrevue très positive. Aussi, l'entrevue donnée par M. Dominique Pilon, directeur des activités hospitalières aux hôpitaux du Suroît et Barrie Memorial, à l'émission du matin de Paul Arcand à 98.5 FM il y a quelques semaines. C'est une autre excellente entrevue relativement aux difficultés traversées par l'Hôpital du Suroît. Également, il y a trois semaines, M. Martin Larose, directeur des activités hospitalières à l'Hôpital Anna-Laberge, a fait une entrevue au journal Le Soleil de Châteauguay sur son rôle dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, défi majeur à l'Hôpital Anna-Laberge. Le président-directeur général les remercie tous.

Agrément

Le CISSS sera en démarche d'Agrément, c'est une démarche de qualité et nous serons visités par le Conseil d'Agrément du 3 au 8 avril 2022 pour évaluer nos secteurs en santé physique, services généraux et télésanté.

7. Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration

7.1 Procès-verbal de la 35^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 15 juin 2021

Résolution CA20211006-02

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la 35^e séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 15 juin 2021, et ce, tel qu'il a été rédigé.

7.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 15 juin 2021

Résolution CA20211006-03

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 15 juin 2021, et ce, tel qu'il a été rédigé.

7.3 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 2 juillet 2021

Résolution CA20211006-04

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 2 juillet 2021, et ce, tel qu'il a été rédigé.

7.4 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 15 septembre 2021

Résolution CA20211006-05

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 15 septembre 2021, et ce, tel qu'il a été rédigé.

8 Affaires du jour

8.1 Présentation des faits saillants du rapport annuel CMDP 2020-2021

Invité : invité : Dr Gaétan Filion, président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Le président du CA souhaite la bienvenue à docteur Gaétan Filion, président du CMDP qui est venu présenter les faits saillants du rapport annuel du CMDP 2020-2021.

L'année 2020-2021, période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, a été marquée sous le signe de la pandémie. Durant l'année 2020-2021, le docteur Mohamed Aouida, anesthésiste à l'Hôpital du Suroît, s'est joint à l'équipe en remplacement du Dr Joseph Itoch. En effet, ce dernier a accepté la chefferie du département de chirurgie et ne pouvait par le fait même poursuivre son mandat au sein de l'exécutif. L'année a été particulièrement teintée par une situation de crise vécue dans l'établissement. En effet, la pandémie a eu comme effet d'exacerber les problématiques internes déjà bien existantes, et ce, depuis des années.

Durant la 5^e année du comité permanent suivant l'intégration, plusieurs enjeux locaux et régionaux ont continué de mobiliser l'énergie du comité exécutif. En plus des ordonnances collectives habituelles, dans le contexte pandémique, plusieurs ordonnances collectives urgentes ont été soumises au conseil afin de pouvoir répondre à l'urgence socio-sanitaire de la pandémie. D'ailleurs, le comité exécutif du CMDP profite de l'occasion pour remercier l'ensemble de l'équipe médicale et de soins pour la mobilisation sans précédent, pour la prise en charge de la clientèle durant cette période particulièrement difficile, et ce, malgré des ressources très limitées, pour leur professionnalisme et leur engagement auprès de la population dans cette période de pandémie exceptionnelle.

Les membres remercient le président du CMDP pour le rapport et la présentation.

8.2 Dépôt et présentation du rapport annuel 2020-2021 du Comité des usagers du Centre intégré (CUCI)

Invitées : Mme Lucille Bargiel, présidente du CUCI et Mme Micheline Tellier, vice-présidente du CUCI

Le président du CA souhaite la bienvenue à mesdames Lucille Bargiel, présidente du CUCI et Micheline Tellier, vice-présidente du CUCI, qui sont venues présenter les faits saillants du rapport d'activités et financier 2020-2021.

La vice-présidente du CUCI indique que l'année a été particulièrement difficile avec la situation pandémique. Il y a eu beaucoup de réunions avec Mme Mélanie Dubé et M. Patrick Dubois de la DQEPE auxquelles des présentations avec de l'information détaillée sur l'évolution de la COVID dans les différents milieux sur le taux d'infection et d'absentéisme du personnel.

La présidente du CUCI indique que les nombreuses rencontres organisées par la Direction des programmes Déficiences à l'intention des comités en déficience physique et déficience intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme ont par ailleurs été très appréciées pour suivre l'évolution de la situation COVID.

La présidente du CUCI présente les priorités et réalisations de l'année écoulée :

- Les contacts avec leurs proches pour les résidents et autres usagers hébergés (WIFI à l'usage des personnes hospitalisées);
- Poursuite des démarches pour la personne-ressource du comité des usagers;
- La vaccination des usagers ayant une déficience intellectuelle ou de l'autisme hébergés en ressources;
- Etc.

La vice-présidente du CUCI présente les différentes participations des membres :

- Participation de Micheline Tellier au comité Gestion des risques;
- Participation de notre délégué au conseil d'administration, Richard Ménard, au comité de vigilance et au comité sur le choix des œuvres d'art pour l'hôpital de Vaudreuil;
- Démarches de mesdames Tellier, Marleau et de Lucie McCann pour réorganiser le processus pour les signatures pour le CUCI, en l'absence d'un des signataires pour cause de maladie;
- Journée de travail de l'exécutif en présentiel en juillet 2020;
- Participation de Nicole Marleau à une session d'information avec la direction du SAPA;
- Participation du CMR et des deux comités en déficience intellectuelle et autisme à une trentaine de rencontres avec la Direction des programmes déficiences;
- Livraison des bannières réalisées à la fin de mars à tous les comités par Nicole Marleau;
- Plusieurs politiques et procédures ont été présentées au CUCI;
- Plusieurs préoccupations ont été exprimées à la répondante au long de l'année;
- Etc.

La présidente du CUCI énumère quelques réalisations et projets prévus pour la prochaine année :

- Sélectionner notre personne-ressource pour soutenir le fonctionnement du CUCI;
- Compléter le projet d'achat des télévisions en tant qu'outils de promotion;

- Déterminer les thèmes des journées de formation à l'intention des comités à partir d'une analyse de leurs besoins;
- Adopter les règlements généraux pour tenir compte du Cadre de référence;
- Identifier des projets spéciaux dont des fanions à installer devant les CHSLD et autres installations;
- Se pencher sur un sondage uniformisé pour les CHSLD;
- Réfléchir à la possibilité de journées de formation avec les deux autres CISSS de la Montérégie;
- Se pencher sur le dossier « maltraitance » (23% des dossiers de plaintes);
- Faire la promotion de la participation des comités concernés aux améliorations dans les CHSLD.

La présidente mentionne qu'il y a plusieurs comités de proximité qui constituent le CUCI à savoir les comités de résidents des CHSLD, les comités des usagers en réadaptation et les comités des usagers en santé. Elle indique que le CUCI fait également de l'assistance et de l'accompagnement par téléphone, en diffusant des dépliantes ou en présence.

En terminant, la présidente souligne l'importance pour les comités d'avoir accès aux usagers en ressources non institutionnelles, pour exercer leur rôle et défendre leurs droits. Les comités existent pour les usagers et non pour les installations, le lieu de résidence ne doit pas faire obstacle. On devra clarifier quel comité représentera les usagers de la Direction des programmes Déficiences, orientés en CHSLD, et éventuellement dans les maisons des aînés et les maisons alternatives. Le mandat du comité consistant par ailleurs à évaluer la satisfaction des usagers, le CUCI se penchera sur la question des moyens en collaboration avec l'établissement.

Les membres du CA soulignent l'importance et l'utilité du travail du CUCI et remercient les invitées pour leur présentation.

8.3 Présentation du rapport annuel 2020-2021 du conseil multidisciplinaire (CM)

Invitée : Mme Céleste Coté, présidente du CM

Le président du CA souhaite la bienvenue à Mme Côté, présidente du CM.

La présidente du CM mentionne que l'année 2020-2021 a très mouvementée et qu'il y a beaucoup de travaux qui ont été faits. Cette année, ils étaient en moyenne neuf personnes sur 13 au comité exécutif du CM. Plusieurs personnes ont été invitées à s'adjoindre au comité exécutif du CM soit une agente des communications, un membre du CM pour soutenir le comité des communications, la chef de service de la formation et au développement professionnel à la DSMREU pour soutenir le comité de maintien et de promotion des compétences.

Le mandat général du CM est de regarder la qualité de la pratique des différents professionnels.

Le bilan des activités

Le CECM a poursuivi le développement des outils instaurés durant l'année 2019-2020. Ceci a grandement facilité la tenue des rencontres à distance en permettant à tous d'avoir accès aux informations en tout temps. Puisque le CISSS de la Montérégie-Ouest a commencé l'utilisation de la plateforme Teams, le CECM a commencé l'utilisation de cet outil, mais il est présentement peu développé.

Deux rencontres de travail devaient avoir lieu avec l'exécutif du CECM. Les rencontres ont dû être annulées étant donné la pandémie. Tout de même, des rencontres régulières ont eu lieu avec la présidente du CECM.

Les présidents et vice-présidents des CECM de la Montérégie se sont rencontrés à huit reprises. Ces échanges ont comme objectifs de discuter des enjeux de la qualité de la pratique des professionnels et de collaborer sur l'avancement de certains travaux. Un projet est également en cours pour l'organisation d'une demi-journée de formation accessible à tous les membres des CM de la Montérégie.

Elle indique qu'aucune nouvelle demande de comité de pairs n'a été reçue au cours de l'année. Les travaux faisant suite au comité de pairs en physiothérapie demeurent en suspens. Le Service des communications a beaucoup aidé cette année dans la promotion du CM pour le faire connaître de ses membres et transmettre les informations pertinentes aux membres. Le comité de maintien et de promotion des compétences professionnelles a été remis en place en collaboration avec les chefs de la formation de la DSMREU et de la DRHCAJ. Deux comités temporaires ont été tenus soit un pour la révision du Règlement sur la régie interne du CM et un pour la rétention du personnel.

Cette année, il y a eu une seule demande d'avis et de recommandations. Il y a eu plusieurs rencontres, présentations et dépôts de documents pour consultation et approbation aux membres du CECM. Un document de recommandations sur la 2^e vague de la pandémie a été créé par le CM et présenté au comité de direction.

La présidente du CM mentionne que les perspectives d'action pour la prochaine année sont, entre autres, de cibler des actions en lien avec la qualité de la pratique, participer aux différents comités de l'établissement et participer aux activités avec les présidents et vice-présidents du Québec.

En terminant, la présidente du CM énumère quelques recommandations générales pour la prochaine année à savoir :

- Susciter davantage la collaboration et les échanges avec l'ensemble des directions cliniques au sein du CISSS de la Montérégie-Ouest;
- Susciter davantage la collaboration et les échanges avec les autres conseils, soit le CII et le CMDP;
- Poursuivre la communication avec les CM du CISSS de la Montérégie-Est et du CISSS de la Montérégie-Centre; Être partie prenante des divers projets qui concernent la pratique professionnelle;
- Promouvoir une culture de consultation du CM dans les différentes directions cliniques;
- Élaborer et mettre en place des conditions gagnantes pour favoriser l'engagement et la considération de l'implication des membres de l'exécutif.

Les membres du CA remercient Mme Côté pour sa présentation.

8.4 Nouvelles lignes directrices ministérielles concernant la déclaration des incidents et des accidents

Invité : M. Patrick Dubois Directeur adjoint à la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique

M Dubois explique que les lignes directrices sur la déclaration des incidents et des accidents survenus dans le cadre de la prestation de soins et services aux usagers visent à préciser l'interprétation de certains termes et notions, ainsi que leur portée, à apporter des précisions quant aux obligations des partenaires des établissements, à répondre aux questions fréquemment soulevées par diverses situations particulières vécues par les différents milieux et missions des établissements, à assurer le respect de l'utilisateur et la reconnaissance de ses droits, à introduire des éléments relatifs à l'approche de partenariat entre les usagers, leurs proches et les autres acteurs en santé et en services sociaux et à améliorer la qualité des données saisies dans le formulaire AH-223-1.

Ces lignes directrices s'adressent à l'ensemble des établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'à leurs partenaires. Elles remplacent celles de 2011. Ces nouvelles lignes directrices devaient être mises en application à partir du 1^{er} avril 2021; toutes les mesures ont été mises en place et les nouvelles lignes directrices sont effectives depuis le 1^{er} avril 2021.

Il indique que les principaux changements apportés sont détaillés aux quatre documents d'encadrement liés aux nouvelles lignes directrices ministérielles concernant la déclaration des incidents et des accidents soit :

- *Politique de déclaration et d'analyse des incidents et des accidents – Usagers;*
- *Procédure de déclaration et d'analyse des incidents et des accidents – Usagers;*
- *Règlement relatif à la divulgation de l'information nécessaire à la suite d'un accident survenu pendant la prestation de service de soins et de services incluant l'octroi de mesures de soutien à l'utilisateur ou à ses proches;*
- *Guide de divulgation des accidents – Usagers.*

L'établissement doit obligatoirement assurer l'application de ces nouvelles lignes directrices.

Les membres remercient M. Dubois pour la présentation.

Après avoir pris connaissance de la documentation relative à ce dossier, les membres conviennent de façon unanime d'adopter la résolution suivante:

Résolution CA20211006-06

CONSIDÉRANT QUE les lignes directrices sur la déclaration des incidents et des accidents survenus dans le cadre de la prestation de soins et services aux usagers visent à préciser l'interprétation de certains termes et notions, ainsi que leur portée;

CONSIDÉRANT que ces lignes directrices s'adressent à l'ensemble des établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'à leurs partenaires et remplacent celles de 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction du 29 juin 2021;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte les documents d'encadrement révisés suite à la mise en application de nouvelles lignes directrices ministérielles concernant la déclaration des incidents et des accidents :

- Politique de déclaration et d'analyse des incidents et des accidents – usagers;
- Procédure de déclaration et d'analyse des incidents et des accidents (usagers) et de gestion des événements sentinelles;
- Règlement relatif à la divulgation de l'information nécessaire à la suite d'un accident survenu pendant la prestation de soins et de services incluant l'octroi de mesures de soutien à l'utilisateur ou à ses proches;
- Guide de divulgation des accidents.

9. Rapports des comités du conseil d'administration

9.1 Comité de vigilance et de qualité

9.1.1 Rapport du président / séance tenue le 2 juin 2021 – Éric Tessier

Le président du comité de vigilance et de qualité résume les points ayant été traités à la séance du 2 juin 2021:

Lors de cette séance, il y a eu une présentation des activités du programme de prévention et de contrôle des infections; des recommandations seront faites à la séance publique régulière du conseil d'administration de novembre prochain. Aussi, les documents suivants ont été déposés :

- Le rapport annuel des incidents et des accidents. Ce rapport indique le nombre d'événements survenus entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021. Il y a, entre autres, une diminution des déclarations en général, une diminution de l'ensemble des déclarations d'événements de différents types et une augmentation des déclarations d'événements avec conséquences graves (G-H-I);
- Le rapport sur l'éclosion à la COVID-19 survenue au 1^{er} Ouest de l'Hôpital Anna-Laberge;
- Le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services. On constate une augmentation du nombre de demandes d'assistances, une stabilité du nombre de plaintes et d'interventions et une certaine augmentation des signalements de maltraitance (*Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute personne majeure en situation de vulnérabilité*).
- Etc.

9.2 Comité immobilisation et environnement

9.2.1 Rapport du président / consultation électronique tenue du 14 au 16 juillet 2021 – Jean-Claude Lecompte

Invité : M. Bruno Roy, directeur des services techniques

Le président du comité immobilisation et environnements résume les points ayant été traités en consultation électronique tenue du 14 au 16 juillet 2021:

Les trois points présentés lors de cette consultation font partie de l'ordre du jour de la séance de ce soir pour adoption:

- 9.2.1.1 Demande d'autorisation pour publier un appel d'offres pour la relocalisation des services externes en réadaptation physique situés au 1800, rue Dessaulles, à Saint-Hyacinthe;
- 9.2.1.2 Demande d'autorisation de publier un appel d'offres pour un centre externe permanent de dialyse comprenant 8 chaises de dialyse pour la région de Vaudreuil-Soulanges;
- 9.2.1.3 Demande d'autorisation de publier un appel d'offres pour des locaux temporaires dans la région de Beauharnois ou de Salaberry-de-Valleyfield afin de démarrer le projet des services de sage-femme.

9.2.1.1 Demande d'autorisation pour publier un appel d'offres pour la relocalisation des services externes en réadaptation physique situés au 1800, rue Dessaulles, à Saint-Hyacinthe

À la suite des informations reçues, les membres conviennent de façon unanime d'adopter la résolution suivante:

Résolution CA20211006-07

CONSIDÉRANT que les services externes en réadaptation physique initialement situés au centre d'hébergement de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe sont temporairement relocalisés au 2395, rue Notre-Dame, à Saint-Hyacinthe ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement du bail temporaire du 2395, rue Notre-Dame, à Saint-Hyacinthe, arrive à échéance le 31 août 2022;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Montérégie-Est souhaite récupérer de façon permanente les espaces occupés par les services externes en réadaptation physique du CISSS de la Montérégie-Ouest au centre d'hébergement de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que nous devons relocaliser de façon permanente les services externes en réadaptation physique ;

CONSIDÉRANT qu'il faille procéder à un appel d'offres public et prendre possession des nouveaux locaux avant la fin du bail temporaire, soit le 31 août 2022;

CONSIDÉRANT qu'une demande de financement récurrent sera adressée au Ministère afin de couvrir l'impact budgétaire de ce projet de relocalisation;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé la demande d'autorisation de publier un appel d'offres lors de la réunion du comité de direction du 29 juin 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement obtenue lors de la consultation électronique tenue entre le 14 et le 16 juillet 2021;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à procéder à un appel d'offre public pour la relocalisation permanente des services de réadaptation externes du programme déficience motrice – déficience du langage (DM-DL_7 ans et plus) – territoire CISSSME Saint-Hyacinthe-Sorel-Tracy et CIUSSS de l'Estrie, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette demande.

9.2.1.2 Demande d'autorisation de publier un appel d'offres pour un centre externe permanent de dialyse comprenant 8 chaises de dialyse pour la région de Vaudreuil-Soulanges

À la suite des informations reçues, les membres conviennent de façon unanime d'adopter la résolution suivante:

Résolution CA20211006-08

CONSIDÉRANT que CISSS de la Montérégie-Ouest a reçu un avis de pertinence clinique du Ministère concernant la programmation des stations de dialyse sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la capacité de traitement devra être augmentée à 306 usagers d'ici 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de centre de dialyse dans le secteur de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé d'ouvrir 8 stations afin de compléter l'offre de service de l'établissement en suppléance rénale sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT que l'établissement doit présenter une demande d'autorisation d'un projet de location au MSSS pour l'ajout d'un centre externe permanent de dialyse d'une superficie de 915 m²

CONSIDÉRANT qu'il faille procéder à un appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé la demande d'autorisation de publier un appel d'offres lors de la réunion du comité de direction du 13 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement obtenue lors de la consultation électronique tenue entre le 14 et le 16 juillet 2021;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à

procéder à un appel d'offre public pour la création d'un centre externe permanent de dialyse comprenant 8 chaises de dialyse pour la région de Vaudreuil-Soulanges, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette demande.

9.2.1.3 Demande d'autorisation de publier un appel d'offres pour des locaux temporaires dans la région de Beauharnois ou de Salaberry-de-Valleyfield afin de démarrer le projet des services de sage-femme

À la suite des informations reçues, les membres conviennent de façon unanime d'adopter la résolution suivante:

Résolution CA20211006-09

CONSIDÉRANT que la *Politique de périnatalité– un projet porteur de vie* du MSSS planifiait qu'en 2018, 10 % des femmes seraient suivies par des sages-femmes pour la grossesse, l'accouchement et la période postnatale;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'implantation des services de sage-femme et d'une maison de naissance en Montérégie-Ouest a été déposé au MSSS le 26 février 2018;

CONSIDÉRANT que le MSSS a confirmé par lettre de la sous-ministre adjointe, Madame Lucie Opatrny, le besoin de développer un service de sage-femme en Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que le projet approuvé par le MSSS incluait des locaux temporaires afin que les services de sage-femme débutent ses activités pendant le processus de réalisation du projet d'immobilisation de la maison de naissance;

CONSIDÉRANT qu'il faille procéder à un appel d'offres public pour louer un local de 305 m² dédié à cette nouvelle offre de service;

CONSIDÉRANT que le loyer et les coûts afférents à l'ouverture de ce nouveau point de service seront financés par l'enveloppe budgétaire autorisée par le MSSS;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT que le comité de direction a recommandé la demande d'autorisation de publier un appel d'offres lors de la réunion du comité de direction du 13 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement obtenue lors de la consultation électronique tenue entre le 14 et le 16 juillet 2021;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, conseil d'administration du Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à procéder à un appel d'offre public pour la location d'espace temporaire pour démarrer les services de sage-femme dans la région de Beauharnois ou de Salaberry-de-Valleyfield, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à cette demande.

9.3 Comité de vérification

9.3.1 Rapport du président / séance tenue le 16 septembre 2021 – Richard Gascon

Invités : Mme Roxanne Crête, directrice adjointe des ressources financières et M. Martin Larose, directeur des ressources financières sortant

Le président du comité de vérification résume les points ayant été traités à la séance tenue du 16 septembre 2021:

Lors de cette séance les sujets usuels ont été couverts :

- La liste des contrats de 100 000\$ et plus;
- Les contrats de services de 25 000\$ à 99 999\$;
- Les résultats financiers et coûts reliés à la COVID-19 à la période 5 terminée le 14 août 2021.

Il rappelle que chaque année le CISSS a 1.1 milliard de dépenses. À la période 5, en date du 14 août 2021, il y avait déjà 350 M (millions) de dépenses, et ce, sans les dépenses reliées à la COVID-19 lesquelles représentent 57 M pour un total de 407 M. Le président explique que les revenus totaux de 400 M incluent 57 M de revenus de COVID-19, car selon les règles du MSSS, les dépenses de la COVID-19 sont financées à 100%

et à la fin de l'année, il y aura un processus de validation et vérification par les auditeurs externes. Ce qui nous amène à un déficit en date du 14 août 2021 de 4.8 M; nous sommes donc, à la période 5, relativement en contrôle de nos dépenses et bien positionnés vers le respect de l'équilibre budgétaire, tenant compte de la mesure concernant l'excédent de coût des médicaments.

Il mentionne que ce soir à l'ordre du jour, les quatre résolutions suivantes sont à adopter :

9.3.1.1 États financiers périodiques (AS-617);

9.3.1.2 Régime d'emprunt long terme – Fonds d'immobilisation;

9.3.1.3 Amendement à la résolution #20210324-08 / Achat de résidences à assistance continue (RAC) de deux fondations par le CISSS de la Montérégie-Ouest;

9.3.1.4 Nomination de l'auditeur externe.

9.3.1.1 États financiers périodiques (AS-617)

À la suite des informations reçues, les membres conviennent de façon unanime d'adopter la résolution suivante:

Résolution CA20211006-10

CONSIDÉRANT qu'à la séance du comité de vérification du 16 septembre 2021, les membres dudit comité ont examiné les résultats financiers pour la période 3, se terminant le 19 juin 2021 du Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest (AS-617). Le rapport financier périodique (AS-617) de l'établissement affiche des revenus du fonds d'exploitation d'un montant de 246 292 376 \$ pour les activités principales et accessoires, alors que les dépenses du fonds d'exploitation sont de l'ordre de 249 472 938 \$ pour ces mêmes activités ainsi qu'une mesure de redressement de l'ordre de 2 292 512 \$ pour les médicaments antinéoplasiques ce qui engendre un déficit d'exploitation de 888 050 \$;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification obtenue lors de la séance régulière tenue le 16 septembre 2021;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le rapport financier périodique (P3) du 19 juin 2021 (rapport AS-617) de l'établissement;

ET

Autorise monsieur Philippe Gribbeauval, président-directeur général du CISSS de la Montérégie-Ouest, à signer le rapport financier périodique (AS-617) pour et au nom de l'établissement.

9.3.1.2 Régime d'emprunt long terme – Fonds d'immobilisation

À la suite des informations reçues, les membres conviennent de façon unanime d'adopter la résolution suivante:

Résolution CA20211006-11

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Montérégie-Ouest doit recourir à des emprunts à long terme afin de couvrir les dépenses de son fonds d'immobilisation et qu'un montant maximal de 216 588 065,27 \$ est requis pour la période se terminant le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux a le pouvoir d'accorder les autorisations d'emprunts, en vertu de l'article 296 de la *Loi sur la santé et les services sociaux* et de l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière*;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification réuni en séance régulière le 16 septembre 2021 recommande cette demande d'autorisation de régime d'emprunt à long terme;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité :

QUE le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la résolution en annexe;

ET

Approuve les signataires qui y sont désignés à signer tout autre document qui pourrait être requis relativement à la présente.

9.3.1.3 Amendement à la résolution #20210324-08 / Achat de résidences à assistance continue (RAC) de deux fondations par le CISSS de la Montérégie-Ouest

À la suite des informations reçues, les membres conviennent de façon unanime d'adopter la résolution suivante:

Résolution CA20211006-12

CONSIDÉRANT QUE cet amendement vient annuler et remplacer la résolution CA20210324-08 adoptée lors de la séance régulière du conseil d'administration tenue le 24 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le CISSS de la Montérégie-Ouest désire acquérir deux résidences à assistance continue de la Fondation Renfort Grande Ligne. Ces résidences hébergeant des usagers sous la responsabilité de nos employés;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation le Renfort-Grande Ligne est d'accord pour procéder à la vente de ses immeubles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 260 de la loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) stipule qu'un établissement ne peut se porter acquéreur d'un immeuble sans avoir obtenu au préalable un avis du MSSS et l'autorisation du ministre;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'acquisition doit être approuvée par le conseil d'administration de l'établissement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification obtenue lors de la séance régulière tenue le 16 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation et environnement obtenue au terme d'une consultation électronique;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à acquérir les deux résidences à assistance continue (Janiaux et Dépelteau) de la Fondation Renfort – Grande Ligne pour la valeur municipale n'excédant pas 700 000 \$, financé par l'utilisation du solde de fonds en déficience intellectuelle et du trouble du spectre de l'autisme, le tout conditionnel aux autorisations du ministère de la Santé et de Services sociaux du Québec ;

ET

Autorise le président-directeur général à signer les documents relatifs à ces acquisitions ;

ET

Cette résolution annule et remplace la résolution CA20210324-08.

9.3.1.4 Nomination de l'auditeur externe

À la suite des informations reçues, les membres conviennent de façon unanime d'adopter la résolution suivante:

Résolution CA20211006-13

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 289 de la Loi sur les services de santé et services sociaux, que les livres et comptes de l'établissement doivent être audités par un auditeur externe;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 290 de la Loi sur les services de santé et services sociaux, le conseil d'administration doit procéder à la nomination d'un auditeur externe pour l'exercice financier en cours avant le 30 septembre prochain;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 290 de la Loi sur les services de santé et services sociaux, le CISSS de la Montérégie-Ouest a procédé à un appel d'offres pour les services d'un auditeur externe au cours de l'été 2019;

CONSIDÉRANT qu'au terme du processus d'analyse des soumissions le CISSS de la Montérégie-Ouest a retenu la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour une durée initiale du contrat qui est d'un an plus trois options de renouvellement du contrat pour une durée supplémentaire d'un an chacune;

CONSIDÉRANT qu'au terme des travaux, l'établissement est satisfait de la qualité des services rendus;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de Santé et des Services Sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton retenue comme auditeur externe pour l'exercice financier en cours, soit 2021-2022.

9.4 Comité des ressources humaines

9.4.1 Rapport du président / séance tenue le 30 septembre 2021 – Pierre Gingras

Le président du comité des ressources humaines résume les points ayant été traités à la séance tenue le 30 septembre 2021:

Lors de cette séance, les points suivants ont été traités;

- État de situation de la main-d'œuvre : il y a une démarche importante de rappel qui se fait actuellement où les travailleurs (personnel soignant) ayant quitté le CISSS sont rappelés dans le but de les faire revenir; cela progresse bien. De plus, beaucoup d'efforts sont mis pour attirer et retenir le personnel;
- Tableau de bord et indicateurs des ressources humaines : il y a une légère baisse du taux de temps supplémentaire (TS) et en assurance salaire. Aussi, il y a une hausse de main d'œuvre indépendante (MOI); des actions sont prises afin de diminuer le recours aux agences.
- Poste de directrice/directeur des ressources humaines a été affiché, mais aucune/aucun candidat(e) ne répondait aux exigences du poste; le poste sera réaffiché.
- Revue du Plan de développement et de soutien aux cadres;
- Bilan – Politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail : il y a 10 dossiers de moins que l'an passé. Cette année, il y a eu un peu plus de signalements d'harcèlement psychologique que de plaintes formelles et moins de plaintes frivoles. Il y a eu beaucoup d'interventions faites dans l'année qui ont permis d'améliorer et de régler en grande partie les situations.
- État de situation : vaccination obligatoire des travailleurs de la santé. Les zones qui seront fragilisées le 15 octobre 2021 quand les travailleurs non pleinement vaccinés ne pourront plus travailler sont identifiées. Nous sommes à un taux de 94% du personnel vacciné.

9.5 Comité de gouvernance et d'éthique

9.5.1 Rapport du président / consultation électronique tenue du 11 août au 1^{er} septembre 2021 – Jean-Pierre Rodrigue

Le président du comité de gouvernance et d'éthique résume le point ayant été traité par consultation électronique tenue du 11 août au 1^{er} septembre 2021:

Lors de cette consultation électronique, la demande de désignation toponymique a été revue laquelle a été reçue le 26 novembre 2020 provenant des membres de l'équipe multidisciplinaire de la clinique de diabète de l'Hôpital du Suroît afin de nommer la salle de réunion à la clinique de diabète, salle-99, à l'Hôpital du Suroît au nom du Dre Michèle Lecompte. L'évaluation de la demande de désignation a été faite par le comité de gouvernance et d'éthique en fonction des principes directeurs et des critères de choix relatifs au Règlement sur la désignation toponymique du CISSS de la Montérégie-Ouest. Comme le nom proposé « *Salle Dre-Michèle-Lecompte* » est conforme aux règles d'écriture et aux critères de la Commission de toponymie du Québec et de l'Office de la langue française et que l'autorisation des mandataires a été reçue, cette demande de désignation toponymique est dûment recommandée par le comité de gouvernance et d'éthique au conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Ce point est à l'ordre du jour de ce soir pour adoption.

9.5.1.1 Désignation toponymique – Salle Dre-Michèle-Lecompte

À la suite des informations reçues, les membres conviennent de façon unanime d'adopter la résolution suivante:

Résolution CA20211006-14

CONSIDÉRANT la demande de désignation toponymique provenant des membres de l'équipe multidisciplinaire de la clinique de diabète à l'Hôpital du Suroît du CISSS de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement sur la désignation toponymique* du CISSS de la Montérégie-Ouest le 14 juin 2016;

CONSIDÉRANT la réception de la demande de désignation toponymique à la Direction générale le 26 novembre 2020, et ce, en conformité avec les normes édictées au *Règlement sur la désignation toponymique*;

CONSIDÉRANT l'analyse de cette demande de désignation par le comité de gouvernance et d'éthique en consultation électronique du 11 août au 1^{er} septembre 2021;

CONSIDÉRANT que cette demande rencontre les principes directeurs et les critères de choix établis au *Règlement sur la désignation toponymique* du CISSS de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT que le nom proposé est conforme aux règles d'écriture et aux critères de la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT la réception de l'autorisation requise auprès des mandataires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve la demande de désignation toponymique pour nommer la salle de réunion à la clinique de diabète, salle-99, à l'Hôpital du Suroît sis au 150 rue Saint-Thomas à Salaberry-de-Valleyfield, au rez-de-chaussée, au bloc B, comme suit :

« **Salle Dre-Michèle-Lecompte** »;

ET

QUE le président-directeur général soit mandaté à prendre les dispositions nécessaires à la prise d'effet de cette résolution.

9.6 Comité soins et services à la clientèle

9.6.1 Rapport du président/séance tenue le 5 octobre 2021 – Hugo Desrosiers

Le président du comité Soins et services à la clientèle résume les points ayant été traités à la séance tenue hier, le 5 octobre 2021 :

Lors de cette séance, Mme Jeanne-Évelyne Turgeon, directrice générale adjointe aux programmes soutien, administration et performance, a présenté aux membres le *Plan clinique organisationnel du CISSS de la Montérégie-Ouest 2022-2023*.

Aussi, M. Philippe Besombes, directeur général adjoint aux programmes santé physique, générale et spécialisée, a présenté aux membres le *Plan d'action urgences et fluidité hospitalière – Projet Cassiopée* lequel est à l'ordre du jour de ce soir pour approbation. Les membres du comité soins et services à la clientèle recommandent au conseil d'administration l'approbation de ce plan.

9.6.1.1 Plan d'action urgences et fluidité hospitalière - Projet Cassiopée (pour adoption)

À la suite des informations reçues, les membres conviennent de façon unanime d'adopter la résolution suivante:

Résolution CA20211006-15

CONSIDÉRANT l'élaboration d'un plan d'action intégré afin de structurer nos différentes actions relativement aux enjeux de criticité de main d'œuvre dans nos hôpitaux;

CONSIDÉRANT l'intégration nécessaire du rapport de l'équipe STAT (Soutien, Transformation, Accès, Terrain) du ministère (MSSS) et des recommandations du protecteur du citoyen concernant l'urgence de l'hôpital Anna-Laberge au plan d'action intégré;

CONSIDÉRANT la nécessité de prioriser les actions à mener ;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors de la rencontre tenue le 31 août 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité soins et services à la clientèle lors de la séance du 5 octobre 2021;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le plan d'action urgences et fluidité hospitalière : Projet CASSIOPÉE.

10. Ordre du jour de consentement

Après validation du président auprès des membres à savoir s'ils souhaitent retirer des sujets de l'ordre du jour de consentement, aucun point n'est retiré.

10.1 Affaires médicales

10.1.1 Demande d'autorisation pour avoir recours à un expert externe

Résolution CA20211006-16

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 214, alinéa 2, de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, un comité du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens peut, à la suite de l'acheminement d'une plainte dans le cas prévu à l'article 249, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à un expert externe à l'établissement;

CONSIDÉRANT la demande du 1^{er} juillet 2021 du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens requérant l'accès à une expertise externe dans le cadre du processus de l'examen de la plainte #2019-1236 ;

CONSIDÉRANT les consultations du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et du comité de discipline;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, à obtenir l'expertise externe nécessaire dans le cadre du processus de l'examen de la plainte #2019-1236.

10.1.2 Nomination de l'adjointe au chef de département d'anesthésie par intérim

Résolution CA20211006-17

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a autorisé le plan d'organisation des départements médicaux du CISSS de la Montérégie-Ouest le 1^{er} mai 2018, conformément aux orientations de la loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Dre Giselle Daher d'occuper ce poste pour la période restante du mandat;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Dre Lynn Dumais, chef de département d'anesthésie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Dr Gaétan Filion, directeur des services professionnels et de l'enseignement médical par intérim;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité exécutif du CMDP lors de la séance du 14 septembre 2021;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve la nomination de la Docteure Giselle Daher à titre d'adjointe au chef du département d'anesthésie par intérim, à compter du 6 octobre 2021 jusqu'à la fin du présent mandat se terminant le 25 novembre 2024.

10.1.3 Renouvellement temporaire du statut et des privilèges de Dre Thuc Bao LAM pour un remplacement de congé de maternité – médecin spécialiste (1)

Résolution CA20211006-18

Voir résolution en annexe 1.

10.1.4 Démission de médecins spécialistes (2)

Résolution CA20211006-19-01 à 02

Voir résolutions en annexe 1.

10.1.5 Ajout et retrait au registre des signataires autorisés CISSS de la Montérégie-Ouest par la RAMQ

Résolution CA20211006-20

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) demande l'approbation du conseil d'administration pour tout retrait ou ajout au registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest autorise les personnes ci-dessous mentionnées à attester l'exactitude des demandes de paiement soumises à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour des services rendus par les médecins et les dentistes, et ce, en fonction des installations énumérées du CISSS de la Montérégie-Ouest :

Nom	Installation
Philippe Gribbeauval, PDG	Toutes les installations du CISSMO

Philippe Besombes, directeur général adjoint	Toutes les installations du CISSSMO
Patrick Murphy-Lavallée, PDGA	Toutes les installations du CISSSMO
Lesly Hill, directeur programme jeunesse et activités de santé publique	90752 CLSC de Châteauguay 93562 CLSC et Centre services ambulatoires Vaudreuil-Soulanges 0108X Hôpital Barrie Memorial 0114X Hôpital du Suroît 0776X Hôpital Anna-Laberge
Isabelle Legault, adjointe DSP	Toutes les installations du CISSSMO
Chantal Benoit, adjointe DSP	Toutes les installations du CISSSMO
Normand Gaudet, directeur service d'hébergement pour les aînées et les personnes en perte d'autonomie	10575 Centre d'hébergement et CLSC de Coteau-du-Lac 11235 CHSLD de Rigaud 12135 CHSLD de Châteauguay 13885 CHSLD Cécile-Godin 14095 CHSLD de la Prairie 15015 Centre d'hébergement d'Ormstown 15745 CHSLD Laurent-Bergevin 15785 Centre d'hébergement de Vaudreuil-Dorion 15855 CHSLD Pierre-Rémi-Narbonne 16545 CHSLD Docteur-Aimé-Leduc 47900 La Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges 94420 CISSS de la Montérégie-Ouest 0104X Centre d'hébergement du comté-de Huntingdon 48530 CHSLD La Prairie (soins palliatifs)
D ^{re} Lillian Fulin Lee, adjointe au chef du département de chirurgie	94420 CISSSMO 0776X Hôpital Anna-Laberge
Isabelle Lefebvre, directrice des services de soutien à domicile et gériatrie	80745 CLSC de Saint-Polycarpe 80995 CLSC de Saint-Chrysostome 90752 CLSC de Châteauguay 90812 CLSC Kateri 91042 CLSC de Huntingdon 91152 CLSC de Salaberry-de-Valleyfield 91242 CLSC de Saint-Rémi 93562 CLSC et Centre de serv. Amb. de Vaudreuil-Dorion 95722 CLSC de Napierville
Jeanne-Évelyne Turgeon, directrice générale adjointe au programme de soutien, administration et performance	Toutes les installations
David Gaulin, directeur programme santé mentale et dépendances	11163 CRD de Saint-Philippe 16663 CRD boul. Cousineau 91042 CLSC de Huntingdon 93562 CLSC et centre de serv. Amb. De Vaudreuil-Dorion
D ^{re} Aurore Dutilleul, chef de service en gériatrie	0114X Hôpital du Suroît 0108X Hôpital Barrie Memorial 0776X Hôpital Anna-Laberge 91152 CLSC Salaberry-de-Valleyfield 93562 CLSC et centre de serv. Amb. De Vaudreuil-Dorion
D ^{re} Maude Avril Leroux, chef de service hospitalisation Suroît	0114X Hôpital du Suroît
D ^{re} Marie-Philippe Bergeron, chef de service hospitalisation Barrie Memorial	0104X Centre d'hébergement du Comté-de-Huntingdon 0108X Hôpital Barrie Memorial AJOUT
D ^r Ka-Ho Tong, chef du service d'URFI, santé physique, GA et UTRF	0776X Hôpital Anna-Laberge 48341 Centre serv. Amb. Et GMFU boul. Brisebois

D ^{re} Alice Chantal Nanhou, chef du service GMF-U, enseignement universitaire et médecine familiale	0776X Hôpital Anna-Laberge 48341 Centre serv. Amb. Et GMFU boul. Brisebois
D ^{re} Martine Chicoine-Label, chef de service médecine interne pôle 1	0114X Hôpital du Suroît 93562 CLSC et centre de serv. Amb. De Vaudreuil-Dorion 0108X Hôpital Barrie Memorial
D ^{re} Raphaël Goyette, chef de service URFI déficience physique	18603 CR en déficience physique de Saint-Bruno 18713 CR en déficience physique rue Chicoine 18743 CTR Montérégien de réadaptation-URFI Vaudreuil 19073 CR en déficience physique de Boucherville
D ^r Pierre McCabe, chef du département de médecine spécialisée	0114X Hôpital du Suroît 0108X Hôpital Barrie Memorial 93562 CLSC et centre de serv. Amb. De Vaudreuil-Dorion
D ^{re} Catherine Matte, chef du service de néphrologie	0114X Hôpital du Suroît 0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^{re} Marie-Eve Turgeon, chef du service dépendances	11163 CRD de St-Philippe (Foster) 16663 CRD boul. Cousineau (Le Virage)
D ^{re} Sarah Nadeau-Marchand, chef du service d'hémo-oncologie pôle 2	0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^r Michael Buck, chef du service d'hémo-oncologie pôle 1	0114X Hôpital du Suroît
D ^{re} Marie-Pierre Renaud, chef du service de gastroentérologie	0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^{re} Giselle Daher, adjointe au chef du département d'anesthésie	0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^r Sébastien Marin, chef du service urgence Barrie Memorial	0108X Hôpital Barrie Memorial 15015 Centre d'hébergement d'Ormstown 80995 CLSC de Saint-Chrysostome 91042 CLSC de Huntingdon 0104X Centre d'hébergement du comté-de-Huntingdon
D ^r Philippe Côté, chef du département de psychiatrie pôle 2	11163 CRD de Saint-Philippe 16663 CRD boul. Cousineau 48341 Centre serv.amb. et GMFU boul. Brisebois 90752 CLSC de Châteauguay 90812 CLSC Kateri 91152 CLSC de Salaberry-de-Valleyfield 94420 CISSS de la Montérégie-Ouest 0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^{re} Paule Kemgni, adjointe au chef du département de psychiatrie pôle 1	91042 CLSC de Huntingdon 93562 CLSC et centre serv.amb. V-D 94420 CISSMO 0114X Hôpital du Suroît
D ^{re} Lynne Dumais, chef du département d'anesthésie pôle 1	94420 CISSMO 0108X Hôpital Barrie Memorial 0114X Hôpital du Suroît
D ^r Gaétan Filion, directeur des services professionnels par intérim	Toutes les installations
D ^r Joseph Itovitch, chef du département de chirurgie	93562 CLSC et centre serv.amb. V-D 94420 CISSMO
D ^r Bernard Richard, adjoint au chef du département de médecine d'urgence pôle 1	0108X Hôpital Barrie Memorial 0114X Hôpital du Suroît
D ^{re} Amélie Roy-Morency, adjointe au chef du département d'obstétrique-gynécologie pôle 1	93562 CLSC et centre serv.amb. V-D 94420 CISSMO 0114X Hôpital du Suroît

ET

QUE le conseil d'administration autorise le retrait des personnes ci-dessous mentionnées du registre des signataires autorisés RAMQ pour le CISSS de la Montérégie-Ouest :

Nom	Installation
Donald Massicotte, directeur programme santé mentale et dépendances	11163 CRD de Saint-Philippe 16663 CRD boul. Cousineau 91042 CLSC de Huntingdon 93562 CLSC et centre de serv. Amb. De Vaudreuil-Dorion
Yves Masse, PDG	Toutes les installations
Céline Rouleau, PDG adjointe	Toutes les installations
Abdo Shabah, DSP	Toutes les installations
D ^{re} Dominique Dupuis, chef du service de néphrologie	0114X Hôpital du Suroît 0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^r Robert Bélanger, chef du service d'hémato-oncologie	0114X Hôpital du Suroît 0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^r Marc Tourigny, chef du service de gastroentérologie	0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^{re} Audrey Gibeault, chef du service urgence Barrie Memorial	15015 Centre d'hébergement d'Ormstown
D ^{re} Dominique Archambault, chef de service GMF-U enseignement universitaire, médecine familiale	48341 Centre de serv.amb. et GMFU boul. Brisebois 0776X Hôpital Anna-Laberge
Chantal Arsenault, directrice du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées	10575 Centre d'hébergement et CLSC de Coteau-du-Lac 11235 CHSLD de Rigaud 12135 CHSLD de Châteauguay 13885 CHSLD Cécile-Godin 14095 CHSLD de La Prairie 15015 Centre d'hébergement d'Ormstown 15745 CHSLD Laurent-Bergevin 15785 Centre d'hébergement de Vaudreuil-Dorion 15855 CHSLD Pierre-Rémi-Narbonne 16545 CHSLD Docteur-Aimé-Leduc 47900 La maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges 0104X Centre d'hébergement du Comté-de-Huntingdon 48530 CHSLD La Prairie (soins palliatifs)
D ^r Roupen Bedrossian, adjoint au chef du département d'obstétrique-gynécologie	93562 CLSC et Centre de serv.amb. V-D 0114X Hôpital du Suroît 0776X Hôpital Anna-Laberge
Daphnée St-Hilaire, secrétaire DSP	
D ^{re} Marie-Agnes Costisella, chef de service de pédopsychiatrie pôle 1	0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^r Alex Cournoyer, adjoint au chef département d'anesthésie pôle 2	0114X Hôpital du Suroît 0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^r Ghislain Fortier, chef du département d'anesthésie pôle 1	94420 CISSSMO 0108X Hôpital Barrie Memorial 0114X Hôpital du Suroît 0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^{re} Christine Fournier, chef du service de réadaptation	11133 Centre multi.SSS de Sorel-Tracy 11143 Centre multi.SSS de Waterloo 16003 Centre multi.SSS de Brossard 16053 Services de jour Maribro 16063 Atelier et centre d'act. de jour de Beloeil 18353 Unité rég.de réadaptation DI-TED Saint-Charles

	18603 CR en déficience de Saint-Bruno 18713 CR en déficience physique rue Chicoine 18743 CTR Montérégien de réad.-URFI Vaudreuil
D ^e France Fréchette, chef du département de l'urgence pôle 2	0108X Hôpital Barrie Memorial 0114X Hôpital du Suroît
D ^r Mitchel Germain, chef du département de médecine générale pôle 1	12135 CHSLD de Châteauguay 14095 CHSLD de La Prairie 15855 CHSLD Pierre-Rémi-Narbonne 48341 Centre serv.amb. et GMFU boul. Brisebois 90752 CLSC de Châteauguay 90812 CLSC Kateri 91242 CLSC de Saint-Rémi 0776X Hôpital Anna-Laberge 95722 CLSC de Napierville 48530 CHSLD La Prairie (soins palliatifs)
D ^e Élise Gilbert, directrice des services professionnels et de l'enseignement médical	10575 Centre d'hébergement et CLSC de Coteau-du-Lac 10863 Siège social 11133 Centre multi.SSS de Sorel-Tracy 11143 Centre multi.SSS de Waterloo 11163 CRD de Saint-Philipp 11235 CHSLD de Rigaud 12135 CHSLD de Châteauguay 12923 Services externes de Beloeil 13885 CHSLD Cécile-Godin 14095 CHSLD de La Prairie 15015 Centre d'hébergement d'Ormstown 15505 Services externes de Brigham 15745 CHSLD Laurent-Bergevin 15785 Centre d'hébergement de V-D 15855 CHSLD Pierre-Rémi-Narbonne 16003 Centre multi.SSS de Brossard 16044 Atelier PSIS Châteauguay 16053 Services de jour Maribro 16063 Atelier et centre d'act.de jour de Beloeil 16545 CHSLD Docteur-Aimé-Leduc 16663 CRD boul. Cousineau 19133 CR en déficience physique de St-Hubert 18353 Unité rég. Réad. DI-TED Saint-Charles 18603 CR en déficience de Saint-Bruno 18713 CR en déficience rue Chicoine 18743 CTR Montérégien de réad. URFI Vaudreuil 47900 La maison de soins palliatifs de V-S 48341 Centre serv.amb. et GMFU boul. Brisebois 80745 CLSC de Saint-Polycarpe 80995 CLSC de Saint-Chrysostome 90752 CLSC de Châteauguay 90812 CLSC Kateri 91042 CLSC de Huntingdon 91152 CLSC de Salaberry-de-Valleyfield 91242 CLSC de Saint-Rémi 93562 CLSC et centre serv.amb. V-D 94420 CISSS de la Montérégie-Ouest 0104X Centre d'hébergement du comté-de-Huntingdon 0108X Hôpital Barrie Memorial 0114X Hôpital du Suroît 0776X Hôpital Anna-Laberge 94335 CSSS du Haut-Saint-Laurent

D ^r Andrew Gyopar, adjoint au chef du département de chirurgie	0108X Hôpital Barrie Memorial 0114X Hôpital du Suroît
D ^{re} Josée Hébert, chef du département d'obstétrique-gynécologie	0114X Hôpital du Suroît
D ^r Guy Lanctôt, adjoint au chef du département de pédiatrie	0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^{re} Michèle Lemay, adjointe au chef du département de médecine générale pôle 2	10575 Centre d'hébergement et CLSC de Coteau-du-Lac 11235 CHSLD de Rigaud 13885 CHSLD Cécile-Godin 15015 Centre d'hébergement d'Ormstown 15745 CHSLD Laurent-Bergevin 15785 Centre d'hébergement de Vaudreuil-Dorion 16545 CHSLD Docteur-Aimé-Leduc 47900 La Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges 80745 CLSC de Saint-Polycarpe 80995 CLSC de Saint-Chrystome 91042 CLSC de Huntingdon 91152 CLSC de Salaberry-de-Valleyfield 93562 CLSC et centre serv.amb. V-D 0104X Centre d'hébergement du comté-de-Huntingdon 0108X Hôpital Barrie Memorial 0114X Hôpital du Suroît
D ^{re} Emmanuelle Lemerrier, chef du département d'imagerie médicale pôle 1	0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^r François Lemieux, chef du département de chirurgie pôle 1	94420 CISSSMO 0108X Hôpital Barrie Memorial 0114X Hôpital du Suroît 0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^{re} Anne-Marie Lessard, adjointe au chef du département d'imagerie médicale pôle 2	0114X Hôpital du Suroît
D ^{re} Maya Marc, chef du département de pédiatrie	0114X Hôpital du Suroît
D ^r Eduard Milovan, chef du département de psychiatrie	94420 CISSSMO 0114X Hôpital du Suroît 0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^r André Monette, chef du service psychiatrie justice	94420 CISSSMO 0114X Hôpital du Suroît 0776X Hôpital Anna-Laberge
D ^{re} Miguella Sanchez, chef du service de microbiologie	0114X Hôpital du Suroît
D ^{re} Andrée-Anne Talbot, chef du service hospitalisation	15015 Centre d'hébergement d'Ormstown 80995 CLSC de Saint-Chrystome 91042 CLSC de Huntingdon 0104X Centre d'hébergement du comté-de-Huntingdon 0108X Hôpital Barrie Memorial
D ^r Dan Tuan Tran, chef du service de médecine interne	0108X Hôpital Barrie Memorial 0114X Hôpital du Suroît

10.2 Affaires administratives

10.2.1 Calendrier annuel modifié des activités du conseil d'administration – 2021-2022

Résolution CA20211006-21

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU, à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le calendrier modifié des activités du conseil d'administration pour la période de septembre 2021 à juin 2022.

10.2.2 Réorganisation de la structure organisationnelle de la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques

Résolution CA20211006-22

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a autorisé le CISSS de la Montérégie-Ouest à modifier son organigramme de la haute direction, de scinder la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) et de procéder à la création d'un poste de directeur ou directrice des communications;

CONSIDÉRANT les enjeux rencontrés actuellement par l'organisation;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest autorise la révision de la structure de la gouvernance de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) et à créer la Direction des communications et des affaires publiques;

ET

Autorise la création d'un poste de directeur des communications et des affaires publiques (DCAP) ;

ET

Mandate le président-directeur général pour amorcer le processus de recrutement du poste de directeur ou directrice des communications et des affaires publiques, et ce, rétroactivement au 31 août 2021.

10.2.3 Nomination du directeur des communications et des affaires publiques

Résolution CA20211006-23

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*, il revient au conseil d'administration de procéder à la nomination des cadres supérieurs ;

CONSIDÉRANT que la période d'affichage du poste de directeur ou directrice des communications et des affaires publiques s'est déroulée du 31 août au 9 septembre 2021 inclusivement ;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures reçues ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a déterminé la classe permanente du poste de directeur ou directrice des communications et des affaires publiques à une classe 45;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de Monsieur François Brochu au poste de Directeur des communications et des affaires publiques et fixe la rémunération à l'intérieur de la classe 45, et ce, en vertu des modalités prévues. La date d'entrée en fonction sera déterminée à la suite de sa nomination.

10.2.4 Libération du poste de directeur des programmes Jeunesse et Activités de santé publique

Résolution CA20211006-24

CONSIDÉRANT l'accord du ministère (MSSS) pour un poste temporaire de directeur d'activités par intérim au site Suroît/Barrie Memorial ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominique Pilon a été nommé et a débuté ses fonctions au poste temporaire de directeur d'activités par intérim au site Suroît/Barrie Memorial, le 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'article 173 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* à l'effet que le conseil d'administration doit nommer les hors-cadres et les cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominique Pilon ne peut plus assumer ses fonctions de directeur des programmes Jeunesse et Activités de santé publique (DPJASP) et que conséquemment l'organisation doit recruter un(e) directeur/directrice permanent(e);

CONSIDÉRANT l'importance pour l'organisation d'amorcer le processus de recrutement à ce poste dans les meilleurs délais;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest mandate le président-directeur général pour amorcer le processus de

recrutement au poste de directrice/directeur des programmes Jeunesse et Activités de santé publique (DPJASP);

ET

Autorise le président-directeur général à signer une entente avec M. Dominique Pilon.

10.2.5 Libération du poste de directeur des ressources financières

Résolution CA20211006-25

CONSIDÉRANT l'accord du ministère (MSSS) pour un poste temporaire de directeur d'activités par intérim au site Anna-Laberge ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Larose a été nommé et a débuté ses fonctions au poste temporaire de directeur d'activités par intérim au site Anna-Laberge le 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'article 173 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* à l'effet que le conseil d'administration doit nommer les hors-cadres et les cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Larose ne peut plus assumer ses fonctions de directeur des ressources financières (DRF) et que conséquemment l'organisation doit recruter un(e) directeur/directrice permanent(e);

CONSIDÉRANT l'importance pour l'organisation d'amorcer le processus de recrutement à ce poste dans les meilleurs délais;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest mandate le président-directeur général pour amorcer le processus de recrutement au poste de directrice/directeur des ressources financières (DRF), et ce, rétroactivement au 31 août 2021 ;

ET

Autorise le président-directeur général à signer une entente avec M. Martin Larose.

10.2.6 Nomination de la directrice des ressources financières

Résolution CA20211006-26

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*, il revient au conseil d'administration de procéder à la nomination des cadres supérieurs ;

CONSIDÉRANT que la période d'affichage du poste de directeur ou directrice des ressources financières s'est déroulée du 31 août au 9 septembre 2021 inclusivement ;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures reçues ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a déterminé la classe permanente du poste de directeur ou directrice des ressources financières à une classe 46.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de Madame Lucie Ménard au poste de Directrice des ressources financières et fixe la rémunération à l'intérieur de la classe 45, et ce, en vertu des modalités prévues. La date d'entrée en fonction sera déterminée à la suite de sa nomination.

10.2.7 Nomination du directeur adjoint de soins critiques et spécialisés, Direction des programmes de soins critiques et spécialisés (DPSCS)

Résolution CA20211006-27

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*, il revient au conseil d'administration de procéder à la nomination des cadres supérieurs ;

CONSIDÉRANT que la période d'affichage du poste de directeur ou directrice adjoint(e) des programmes de soins critiques et spécialisés s'est déroulée du 16 août au 30 août 2021 inclusivement ;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures reçues ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a déterminé la classe permanente du poste de directeur ou directrice adjoint(e) des programmes de soins critiques et spécialisés à une classe 44.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de Monsieur Bobby Paré au poste de directeur adjoint des programmes de soins critiques et spécialisés et fixe la rémunération à l'intérieur de la classe 44, et ce, en vertu des modalités prévues. La date d'entrée en fonction sera déterminée à la suite de sa nomination.

10.2.8 Nomination de la directrice des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire (DSMREU)

Résolution CA20211006-28

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur les conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*, il revient au conseil d'administration de procéder à la nomination des cadres supérieurs ;

CONSIDÉRANT que la période d'affichage du poste de directeur ou directrice des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire s'est déroulée du 2 août au 27 août 2021 inclusivement ;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures reçues ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a déterminé la classe permanente du poste de directeur ou directrice des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire à une classe 45.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de Madame Hélène Lamalice au poste de Directrice des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire et fixe la rémunération à l'intérieur de la classe 45, et ce, en vertu des modalités prévues. La date d'entrée en fonction sera déterminée à la suite de sa nomination.

10.2.9 Engagement envers Hydro-Québec – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges

Résolution CA20211006-29

CONSIDÉRANT que le Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges est actuellement à l'étape « *planification* », et que des travaux préparatoires, autorisés par le Ministère, ont débuté sur le site;

CONSIDÉRANT que depuis 2018, des démarches ont été entreprises auprès des représentants de Hydro-Québec, afin de planifier l'alimentation électrique du nouvel hôpital;

CONSIDÉRANT que le site du futur hôpital est vacant, et qu'il nécessite des travaux d'infrastructures importants de la part d'Hydro-Québec pour assurer une alimentation électrique adéquate;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec exige que l'établissement s'engage à respecter l'entente d'avant-projet et l'entente de contribution, ainsi que le paiement de toutes les factures y étant associées dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT que la lettre d'engagement, au montant de 218 453\$, et les ententes devront être signées par un représentant de l'établissement, et que l'ensemble des coûts afférents est assumé par le budget du projet;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des coûts afférents est assumé par le budget du projet;

Sur proposition, dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration confirme que l'établissement respectera ses engagements envers Hydro-Québec, dans le cadre des ententes associées au Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges (GEC #66332416);

ET

Autorise le président-directeur général, Monsieur Philippe Gribbeauval, à être signataire de la lettre d'engagement et des ententes à intervenir entre l'établissement et Hydro-Québec.

11. Affaires nouvelles

12. Documents déposés pour information

Les documents suivants ont été soumis aux administrateurs à titre d'information :

- 12.1 Tableau de bord – Objectifs prioritaires 2019-2020 se poursuivent 2021-2022 – Période 4 – Du 20 juin au 17 juillet 2021
- 12.2 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
- 12.3 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 4 juin au 1^{er} septembre 2021
- 12.4 Reddition de comptes (P38) – Protocole de mise sous garde
- 12.5 Prévention et contrôle des infections (PCI)
 - 12.5.1 État de situation PCI, mise à jour périodique, périodes 1 à 5 – Du 1^{er} avril au 14 août 2021
 - 12.5.2 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) – Période 5 – 2021-2022 – Du 18 juillet au 14 août 2021
- 12.6 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 8 juin au 29 septembre 2021

13. Date de la prochaine séance publique régulière : Le mercredi 24 novembre 2021

Le président du conseil d'administration (CA) rappelle la tenue de la prochaine séance publique régulière du CA, le mercredi 24 novembre 2021 à 20 h précédée par la séance publique d'information annuelle tenue à 16h30.

14. Clôture de la séance

Le président procède, sur proposition dûment faite et appuyée, à la levée de la séance publique régulière du CA à 22 h 11.

Claude Jolin
Président

Philippe Gribbeauval
Secrétaire

Rédigé par : *France Montfils*
Conseillère cadre au bureau du président-directeur général
Volet conseil d'administration

EXTRAIT du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest tenue à Châteauguay le 6 octobre 2021 à compter de 19 heures et à laquelle il y avait quorum.

Résolution numéro : CA20211006-11

RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré de la santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 216 588 065,27 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 12 août 2021;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2022, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 216 588 065,27 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le

paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisation autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement temporaire jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date d'acceptation provisoire des travaux;
 - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisation, d'équipement ou d'informatique, incluant leur coût de financement temporaire encouru jusqu'au 30 juin suivant la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
 - iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
 - iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
- d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
Le président directeur général;
Le président directeur général adjoint;
Le directeur général adjoint des programmes soutien, administration et performance;
La directrice-adjointe des ressources financières;
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE

Copie conforme

Châteauguay, le 6 octobre 2021

Le secrétaire du conseil d'administration,

Philippe Gribbeauval

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la **séance publique régulière du conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest tenue le **mercredi 6 octobre 2021**, à compter de 19 h 30 par visioconférence Zoom, et à laquelle il y avait quorum.

Numéro de la résolution

CA-20211006-18

Titre

Renouvellement temporaire pour un remplacement de congé de maternité – Docteure Thuc Bao Lam, interniste (00493)

ATTENDU QUE la *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux* (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 25 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU QUE la Loi modifie notamment l'article 242 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU QUE le nouvel article 61 de la LMRSSS introduit par l'article 12 de la Loi prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU QUE cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU QUE l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU QUE cet article tel que modifié prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU QUE le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du Docteur Thuc Bao Lam;

ATTENDU QUE à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au Docteur Thuc Bao Lam ont été déterminées;

ATTENDU QUE le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Thuc Bao Lam à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU QUE le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du Docteur Thuc Bao Lam sur ces obligations;

ATTENDU QUE Docteur Thuc Bao Lam s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU QUE l'établissement doit fournir au Docteur Thuc Bao Lam les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

IL EST RÉSOLU : de renouveler le statut et les privilèges de façon temporaire pour un remplacement de congé de maternité au Docteur Thuc Bao Lam, membre actif, le 6 octobre 2021 de la façon suivante : Privilèges : Consultation et hospitalisation en soins intensifs et médecine interne incluant ultrasonographie cardiaque et lecture ECG au sein du département et service suivants : médecine spécialisée, service de médecine interne pôle 1, et ce, du 22 septembre 2021 jusqu'au 24 avril 2022.

- a. prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital du Suroît et pour une pratique secondaire dans l'installation suivante : CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion;
- a. prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;
- b. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

Accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Signé à Châteauguay, le 6 octobre 2021

Le secrétaire du conseil d'administration,



Philippe Gribbeauval

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la **séance publique régulière du conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest tenue le **mercredi 6 octobre 2021**, à compter de 19 h 30, par visioconférence Zoom, et à laquelle il y avait quorum.

Numéro de la résolution

CA20211006-19-01

Titre

Démission – Docteur Marc Tourigny, gastroentérologue (79214) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Docteur Marc Tourigny, gastroentérologue, membre actif dans le département de médecine spécialisée, service de gastroentérologie, démissionnera le 30 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors d'une réunion tenue le 14 septembre 2021;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de Docteur Marc Tourigny, effective le 30 juin 2022.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Signé à Châteauguay, le 6 octobre 2021

Le secrétaire du conseil d'administration,



Philippe Gribbeauval

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la **séance publique régulière du conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest tenue le **mercredi 6 octobre 2021**, à compter de 19 h 30, par visioconférence Zoom, et à laquelle il y avait quorum.

Numéro de la résolution

CA20211006-19-02

Titre

Démission – Docteure Raphaële Trudeau-Rivest, anesthésiologie (17204) – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

CONSIDÉRANT que Docteure Raphaële Trudeau-Rivest, anesthésiologiste, membre actif dans le département d'anesthésie, a démissionné le 20 août 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors d'une réunion tenue le 14 septembre 2021;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission de Docteure Raphaële Trudeau-Rivest effective le 20 août 2021.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Signé à Châteauguay, le 6 octobre 2021

Le secrétaire du conseil d'administration,



Philippe Gribeauval